



Point sur la période d'observation. Etat des négociations en cours.

Dans le cadre de la réunion mensuelle de suivi de la période d'observation de la société Scorpa, le tribunal de commerce de Nîmes, lors de la séance du 5 Mai 2009 a été informé par les dirigeants que malgré des accords oraux pour un accord transactionnel avec les établissements bancaires partenaires de la société, les conseils du candidat repreneur n'ont pas obtenu de confirmation écrite et ont informé la société que dans ce cas ils sont dans l'impossibilité de structurer un plan de continuation.

L'activité de production étant à nouveau régulière et la trésorerie permettant de faire face aux approvisionnements et aux obligations courantes de l'entreprise, le Tribunal a donné jusqu'au 2 Juin 2009 pour permettre au Conseil d'Administration de mener les négociations avec les candidats repreneurs.

Trois candidats industriels et financiers se sont déclarés auprès de la société dans le cadre d'un plan de cession. Un seul candidat envisage le maintien sur site et une sauvegarde importante de l'emploi sous réserve d'accords avec les collectivités locales sur les conditions de maintien.

Dans les deux autres cas, une délocalisation de l'activité est envisagée.

Le Conseil d'Administration continue à déployer ses efforts pour maintenir l'activité et l'emploi sur le territoire national.

Par ailleurs, la filiale SEV (véhicules électriques) étant en phase de pré-production, ce qui nécessite des investissements que le groupe ne peut assurer actuellement, et afin de lui permettre de poursuivre ses objectifs envisagés en toute autonomie, la société Scorpa a cédé sa participation à une société d'investissement.

La cession demeure sous réserve de l'accord du Tribunal de Commerce dans le cadre de la procédure.

La société demande le maintien de la suspension de la cotation du titre.

A propos du groupe Scorpa

Avec près de 20% du marché mondial de la moto de Trial et une gamme répondant à l'attente d'une nouvelle génération de loisirs, le groupe Scorpa est un des leaders mondiaux de la moto tout terrain.

Désormais positionnée sur les véhicules légers de loisirs, le Groupe propose une gamme innovante de motos trial et de loisirs (marque Scorpa) et une gamme compétitive de quads (marque AS Motors).

Scorpa se développe par ailleurs sur le segment « Electrique » par sa structure « SEV – Scorpa Electric Vehicule » et sur l'adaptation personnalisée aux désires des clients en pièces spécifiques et développement compétition par sa filiale SrTech.

Au delà de l'approche ludique et écologique, Scorpa participe aux compétitions nationales et internationales de Trial, opérations porteuses en termes d'image et de notoriété.

Pour assurer sa croissance sur un marché en plein essor, le Groupe s'appuie sur ses capacités d'innovation (modèle électrique, moto-VTT...), un outil industriel moderne près d'Alès où sont conçues et assemblées les motos, et un réseau de commercialisation de 350 revendeurs et 23 importateurs.

Le groupe Scorpa réalise près de 60 % de son CA à l'International.

Scorpa est cotée sur le Marché Libre de Nyse Euronext Paris.

Code Isin : FR0004035921 – Mnémonique : MLSCO

www.scorpa.fr

www.asmotors.fr

www.sev-world.com

Contacts

Groupe Scorpa

Pierre-Louis Amancic

Président Directeur Général

contact@scorpa.fr